

CONTACTEZ VOTRE ACCOMPAGNATEUR RÉNOV' LOCAL



Des conseillers-techniciens à votre écoute

Nos agences de proximité

Ille-et-Vilaine (35)

Immeuble Le Sirius
227 rue de Châteaugiron
35000 Rennes
bretagne@cdhat.fr

02 99 28 46 50

Côtes d'Armor (22)

Parc d'Activité de l'Arrivée
2 rue François Jacob
Bât. A - 3^e étage
Plateau 3-1
22190 Plérin
cotesdarmor@cdhat.fr

02 96 01 51 91

Morbihan (56)

43 rue Jean Jaurès
56400 Auray
morbihan@cdhat.fr

02 97 31 49 40



aiderenov-cdhat.fr

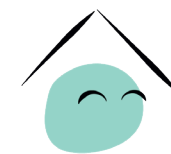


Accompagner les propriétaires privés, c'est notre cœur de métier, depuis plus de 70 ans et cela ne s'invente pas, ne s'improvise pas.

Le CDHAT ne démarche pas.

C'est à vous, syndics, d'initier la démarche en nous contactant.

NOS PARTENAIRES



MaPrimeRénov'

Copropriété



Valorisez votre copropriété

MEMBRE DU SERVICE PUBLIC



Nos conseillers vous informent gratuitement pour préparer et sécuriser votre projet : france-renov.gouv.fr





Vous souhaitez entreprendre des travaux de **RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE** (ventilation, chauffage, isolation...) sur les **PARTIES COLLECTIVES** en copropriété, vous pouvez obtenir des **AIDES FINANCIÈRES**

Le **CDHAT**, association **NEUTRE** et **INDÉPENDANTE**, vous accompagne.

AIDES MOBILISABLES

Nos Accompagnateurs Rénov' recherchent pour vous **l'ensemble des aides financières disponibles sur le territoire** :

- MaPrimeRénov' Copropriété
- Aides communales, départementales et régionales
- Certificats d'Économies d'Énergie (CEE)
- Éco-prêt à taux zéro copropriétés
- ...

Bon à savoir

Dans certains cas, les frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) peuvent être pris en charge par les financeurs. Nous vous renseignons.

BIEN S'ENTOURER POUR RÉUSSIR SON PROJET

Le conseil syndical ou le syndic prend contact avec le CDHAT

par téléphone, en agence ou en permanence pour expliquer le projet

La copropriété est assistée dans le choix du maître d'œuvre

pour la recevabilité du projet de travaux (premiers scénarios de financement) et définir l'accompagnement personnalisé

La copropriété est assistée par le CDHAT jusqu'au vote des travaux en assemblée générale

Préparation de la réunion avec le conseil syndical et le syndic, sensibilisation des copropriétaires

La copropriété reçoit la visite du CDHAT

pour évaluer la recevabilité du projet de travaux (premiers scénarios de financement) et définir l'accompagnement personnalisé

La copropriété est accompagnée par le CDHAT dans l'aide à la décision

Scénarios techniques et financiers pour des travaux d'intérêt collectifs et individuels

La copropriété est accompagnée par le CDHAT

pour la constitution des demandes d'aides financières collectives et individuelles et pendant toute la durée des travaux (dépôt, suivi des dossiers, demandes d'avance et de paiement, assistance jusqu'à la livraison des travaux...)



Les copropriétaires bénéficient d'une copropriété rénovée, plus confortable et valorisée